



Les Échos de Bramefarine

n° 82 – avril 2019 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

2019 Focus sur Avalon



L'Éditorial du maire



L'équipe municipale, avec ses 15 élus, est à nouveau au complet pour terminer ce mandat. Nous souhaitons la bienvenue à Jean-Marc Sergi et Jean-Luc Mouquet, élus le 10 mars dernier, et je tiens à nouveau à saluer leur sens civique. Le 22 mars dernier, l'unanimité des conseillers m'a élu maire, c'est le gage d'une équipe soudée qui s'engage sur des valeurs, au service de la population et dans l'intérêt général. Chaque élu a signé « la charte de l'élu » lorsque le conseil a été mis en place, nouvelle disposition que nous souhaitons partager dans ce bulletin. Nous avons élu quatre adjoints qui seront les piliers du fonctionnement et de l'exécution opérationnelle de nos projets. Le détail de leurs rôles et responsabilités se trouve également ci-après. La modification de l'entrée de la mairie, ainsi que l'évolution des technologies et des méthodes de travail nous ont conduits à repenser la distribution des locaux ; le bureau du maire est un espace de travail partagé où se tiennent les réunions de commissions et les rendez-vous des adjoints. Lors du dernier conseil qui s'est tenu le vendredi 5 avril, les budgets 2019 ont été approuvés. Ce budget donne une place importante aux investissements sur les infrastructures communales. Nous terminerons cette année et ce mandat par la reprise des réseaux humides et secs sur Avalon, conjointement avec la communauté de communes Le Grésivaudan et le SÉDI. La commune sera ainsi complètement dotée

de réseaux remis à neuf sur tous les secteurs et hameaux où cela était raisonnablement possible (assainissement collectif, eau potable, eaux pluviales, protection incendie, enfouissement des lignes électriques et du téléphone, éclairage public). L'autre chantier majeur concerne notre patrimoine : la poursuite des travaux de sauvegarde de la Tour d'Avalon, mais il nous manque toujours l'association qui pourra gérer l'accueil et faire profiter aux visiteurs de ce point de vue unique sur la vallée et les massifs. D'autres actions sont engagées : la poursuite de l'aménagement du Marais, la réfection de la toiture de la Forge, la reprise de voiries communales, la sécurisation de nos routes, et le déplacement du monument aux Morts.

Fin 2019 nos réserves prévues seront à 442 k€. Pour mémoire, en début de mandat nous nous étions engagés à laisser 300 k€ pour la mandature suivante au budget 2020.

Lors du dernier conseil nous avons, à l'unanimité, décidé de ne pas augmenter les taxes locales, ni les tarifs des services qui relèvent de la compétence de la commune.

Dans le même temps, nous avons augmenté le budget pour la Culture, afin de vous offrir des spectacles de qualité et des moments de convivialité supplémentaires, nous vous encourageons à venir soutenir les artistes par votre présence.

Le 26 mai prochain nous nous retrouverons pour un double événement : local avec la fête des mères, et européen avec les élections des parlementaires de l'union.

Michel Poinson. ■

Sommaire :

Organisation du conseil municipal et des commissions	M. Poinson
Finances	O. Chabert
Urbanisme	O. Roziau
Vie sociale	L. Orliquet, G. Chabert-Dumand
Animation / Culture	M.-L. Caporale
Patrimoine / Environnement	L. Etienne. ■

Organisation du conseil municipal et des commissions de Saint-Maximin



Charte de l'élu local

Conformément à au troisième alinéa de l'article L2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre » :

Article L1111-1-1 du CGCT

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Organisation du conseil municipal et des commissions de Saint-Maximin



Conseil municipal de Saint-Maximin

4 adjoints

- Représentants permanents (commune et habitants)
- Gestion & administration commune et personnel communal
- Coordination entre commissions, Relations avec administrations et intercommunalité
- Responsable budgétaire

9 délégations

- Délégués communaux représentants auprès des établissements publics, organismes, et associations.
- Participation aux assemblées générales
- Collecte d'informations
- Représentation de la commune

Maire

15 Commissions de travail

- 15 commissions de travail responsables des projets et actions regroupées dans les 4 domaines opérationnels des adjoints

7 Commissions de contrôle

- 7 commissions fonctionnelles dont :
- 4 obligatoires (Appel d'offres, Permis de construire, Impôts directs, Listes électorales)
- 3 transversales (Ressources humaines, Finances et Communication).



Maire et adjoints

4 adjoints

- 1^{er} Adjoint URBANISME
- 2^e Adjointe VIE SOCIALE
- 3^e Adjointe ANIMATION
- 4^e Adjointe PATRIMOINE

OLIVIER ROZIAU
ANDRÉE KIEZER
MARIE-LAURE CAPORALE
LAURENCE ETIENNE

Maire

MICHEL POINSON



Organisation du conseil municipal et des commissions de Saint-Maximin

Description des rôles et responsabilités de la municipalité 2019

URBANISME

Olivier Roziau, premier adjoint, avait repris depuis plusieurs semaines la responsabilité du service Technique. Il définit, gère et priorise le planning des activités et du personnel en fonction des projets planifiés et arbitrés par le conseil, des activités récurrentes d'entretien des espaces verts, voiries et bâtiments communaux et des demandes ponctuelles des habitants, de l'école, et des autres commissions. Il suit l'ensemble des dossiers d'aménagements structurants sur la commune, en lien avec la communauté de communes Le Grésivaudan pour l'eau et l'assainissement, directement avec les maîtres d'œuvre ou les entreprises sélectionnées pour les autres travaux ou maintenances de la compétence communale. Olivier contribue à la recherche des éléments constitutifs des dossiers de financement et d'appel à subvention dans son domaine. Il est également en charge des questions de sécurité sur le domaine public. Le groupe de travail permis de construire relève de l'Urbanisme pour mettre en cohérence les autorisations données avec notre PLU et nos projets d'aménagements futurs. Olivier est également notre chef de projet pour le plan communal de sauvegarde (PCS).

VIE SOCIALE

Andrée Kiezer, deuxième adjointe, poursuivra son action dans le lien social des habitants de la commune sur toute la durée de la vie. Depuis la scolarité des enfants, les activités pour la jeunesse et le sport, l'aide apportée aux familles et aux plus nécessiteux, en liaison avec nos services pour les questions administratives ou bien avec les organismes spécialisés pour les démarches de demandes d'aide au quotidien (aide à la personne, dossiers APA, etc.). Elle participe également aux commissions de territoire pour l'aide au logement. Andrée anime le conseil des Sages qui a été mis en place pour prendre avis consultatif sur les projets ou orientations du conseil municipal sur des projets qui touchent au mode de vie social de notre commune. Elle gère les attributions de colis (Noël) aux ayants droit et est également en charge des questions liées au cimetière et monument aux Morts.

ANIMATION

Marie-Laure Caporale, troisième adjointe, conserve l'intégralité des domaines antérieurement couverts. Elle est l'interface privilégiée pour nos associations, elle détermine et propose les modalités d'attribution des subventions, s'assure du respect des engagements réciproques dans l'organisation d'événements conjoints avec la commune (Fêtes de La Tour, de Noël). Elle est en charge de leur organisation, de la recherche des animations et spectacles vivants ainsi que des sponsors. Marie-Laure est en charge d'organiser les événements commémoratifs ou festifs propres à la commune. Elle est en charge de la promotion culturelle et du tourisme Rural en lien avec les instances communautaires et institutions départementales et régionales (Office de tourisme communautaire, affaires culturelles, etc.).

PATRIMOINE

Laurence Etienne, quatrième adjointe, poursuivra son action sur l'environnement, à travers la finalisation du projet de l'espace naturel sensible (ENS) du Marais d'Avalon pour les phases planifiées avec le département, ainsi que sur la sensibilisation de la population à un comportement écoresponsable en matière de tri sélectif et de gestion des déchets, du respect des interdictions en vigueur (brûlage, utilisation de pesticides et insecticides). Elle intervient également dans la dispense et le contrôle de ces pratiques au sein du personnel communal et des sous-traitants. Laurence est en charge de coordonner les actions de maintien et/ou de restauration de notre patrimoine bâti communal, elle contribue à la recherche des éléments constitutifs des dossiers de financement et d'appel à subvention dans son domaine. Elle intervient également dans le domaine de l'Agriculture et la Forêt qui est à la charnière du Patrimoine et de l'Environnement.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Cette commission au spectre fonctionnel large est du ressort du maire. Les commissions à caractère obligatoire concernent les appels d'offres selon les règles en vigueur d'attribution des marchés et la commission de révision des impôts directs. Odile Chabert, conjointement avec le maire, est en charge des Finances et des Ressources humaines. Les Finances ont pour mission de préparer les orientations budgétaires, faciliter la prise de décision des projets et actions à retenir, modéliser les impacts financiers des choix proposés, construire le budget avec l'aide du service Administratif pour qu'il soit soumis au trésorier et aux élus pour délibération et approbation. Ce groupe est également responsable du contrôle global des réalisations, il arbitre en cas de demandes modificatives en cours d'exercice, il valide les comptes transmis au trésorier en fin d'exercice pour approbation, par le secrétaire général. Les Ressources humaines ont pour rôle de définir les missions des employés, s'assurer du bon fonctionnement des services et du respect des règles en matière de législation sociale, ce groupe de travail est également en charge de l'appréciation des résultats et de la gestion des promotions et/ou primes attribuées aux employés avec l'aide du centre de gestion.

La relation avec les administrations et les territoires relève principalement du maire et des adjoints selon leur domaine de responsabilités, il s'agit d'une relation interne menée conjointement avec les services, *a contrario* du groupe de travail Communication (Véronique Lapied et Jean-Marc Sergi) qui est tourné vers l'extérieur, la presse et, principalement, les habitants de la commune par la publication de notre bulletin municipal et aux abonnés à notre site Internet.

Les élus sont à votre écoute et reçoivent sur rendez-vous (adressez-vous au secrétariat de la mairie).

Andrée Kiezer tient une permanence sociale le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 9 heures à 10 heures, en mairie. ■

Affaires générales / Finances

Budget primitif 2019

Les comptes du budget communal de l'année 2018 laisse apparaître un excédent de 302 k€ en fonctionnement et 466 k€ en investissement, adoptés par le conseil municipal qui s'est tenu le 5 avril 2019. Lors de cette séance, le budget 2019 a été présenté et adopté à la majorité par les membres du conseil.

Notre besoin de financement pour les travaux budgétés est de 337 k€ nets pour lequel nous allons contracter un emprunt de 300 k€ sur 20 ans à un taux très avantageux et dont le reste à charge sera autofinancé par les réserves antérieures.

Avec la réalisation de cet emprunt, l'endettement par habitant serait d'environ de 1 400 €.

Les travaux budgétés et pour lesquels nous avons recours à l'emprunt sont les travaux d'investissement suivants :

Restauration de la Tour d'Avalon 320 k€
Subventions à hauteur de 80 % à 90 % 213 k€ HT soit 266 k€ TTC
(perçues au cours des années 2020/2021)
Récupération de TVA 54 k€ en 2021/2022
Reste à charge net communale **53 k€**

Enfouissement des lignes électriques basse tension et télécom : 328 k€
Financés directement par le SÉDI 201 k€
Reste à charge communale **127 k€ nets**

car la TVA est directement récupérée par le SÉDI.

Nous n'avons pas d'autres sources de subventionnement possible pour ce type de travaux.

Réseau d'eaux pluviales et protection incendie - Avalon 157 k€ de **reste à charge validé avec la communauté de communes Le Grésivaudan soit 78,41 %**

Comme pour les travaux sur les réseaux secs, nous n'avons pas d'autres sources de subventions.

Malgré une charge importante de projets au cours de cette année 2019, pour la somme de 846 k€, que cela soit en fonctionnement et/ou en investissement, la commune conserve des réserves pour 442 k€ (294 k€ en fonctionnement et 149 k€ en investissement).

BUDGET 2019	COMMUNE		TOTAL en €
	Fonctionnement	Investissement	
Résultats N-1	302 056	465 960	768 017
Recettes de N-1 versées en N		47 474	47 474
Intégration des restes à réaliser N-1 > N		-49 728	-49 728
Résultats N-1 après affectations des RAR	302 056	463 706	765 762
Financement des RAR ou reports	0	2 254	2 254
Solde à reporter en début d'année N	302 056	465 960	768 017
Recettes prévues N hors reports	662 835	429 209	1 092 044
Amortissements / Subventions		16 132	16 132
Total recettes avec reports	964 891	911 301	1 876 193
Charges prévues N hors projets	522 160	49 194	571 354
Projets de l'année	132 907	663 801	796 708
Projets en cours de N-1 et poursuivis en N + soldes		49 728	49 728
Amortissements / Subventions	16 132		16 132
Sous-Total dépenses	671 199	762 723	1 433 922
Provision pour dépenses imprévues	41 000	22 000	63 000
Provision supplémentaire d'équilibrage	252 693	126 578	379 271
Total dépenses avec provisions et réserves	964 891	911 301	1 876 193
Résultat brut sans imprévus	293 693	148 578	442 271
Dont recettes de financement par emprunt		456 000	456 000

Les recettes sont en légère baisse par rapport à l'an passé, et ne cessent de diminuer comme chaque année. Cependant notre volonté au sein du conseil municipal a été de maintenir les taux déjà existants, et donc de ne pas alourdir en plus de la hausse des bases d'imposition de l'État les impôts de nos habitants. Cette hausse liée aux bases d'imposition représente environ 15 € par habitant en l'état actuel des informations connues.

Cette année encore le budget a été affiné avec rigueur et en application du principe de précaution, ce qui prend en compte l'ensemble des dépenses et qui n'intègre que les recettes notifiées afin d'éviter de mauvaises surprises en cours et en fin d'année !

Odile Chabert ■

Urbanisme / Travaux, Aménagements & Voiries

Travaux au hameau d'Avalon



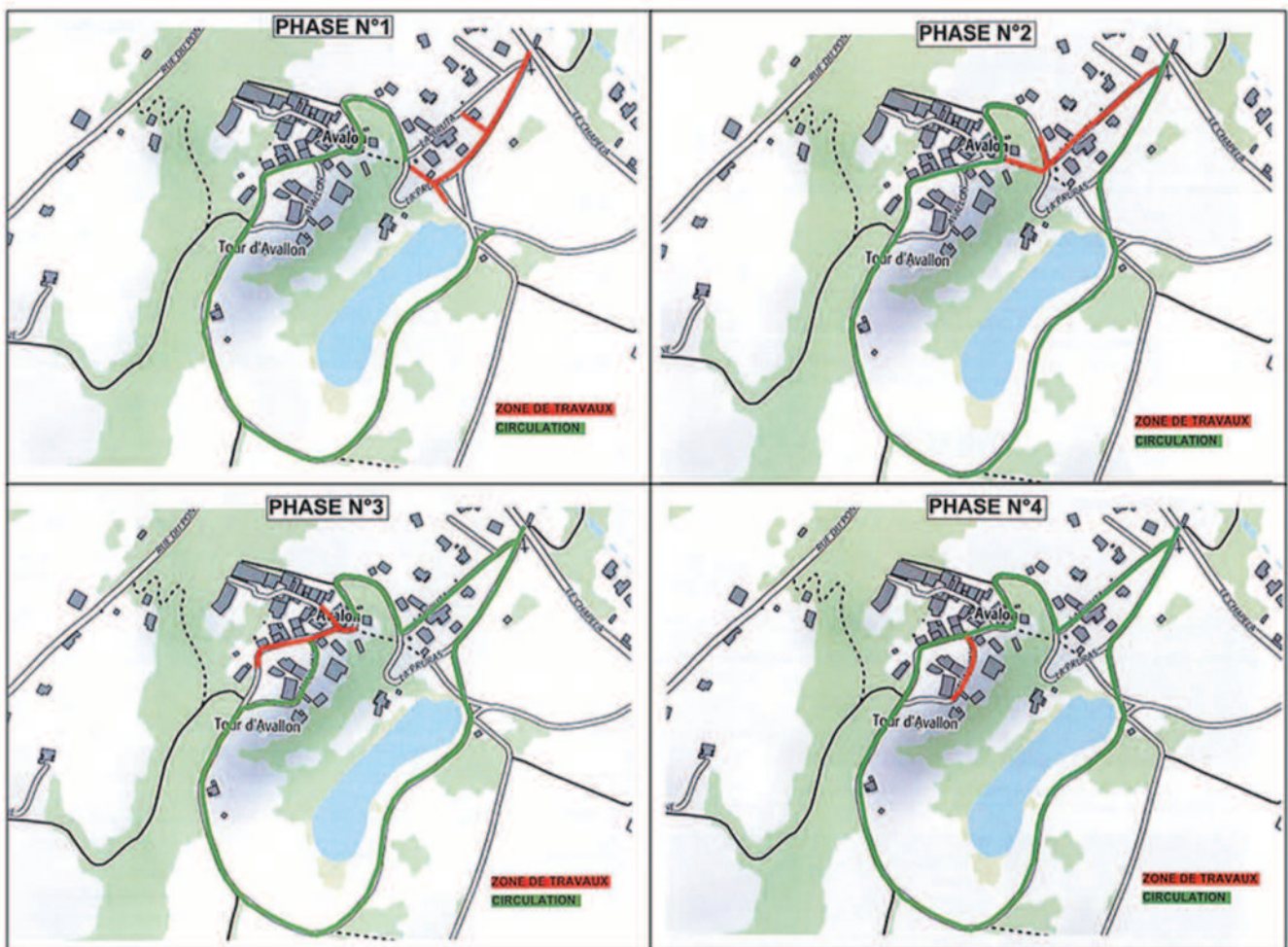
Olivier Roziau
1^{er} adjoint -
Urbanisme

Le 6 mai 2019, la dernière tranche des travaux d'assainissement collectif, la collecte des eaux pluviales, le renouvellement du réseau d'eau potable et l'enfouissement des réseaux secs vont débuter sur le hameau d'Avalon. Des contraintes de circulation générées par ces travaux vont se dérouler en 4 phases du mois de mai jusqu'à la fin de l'automne.

Afin d'être au plus près des habitants d'Avalon et d'expliquer les différentes étapes des travaux d'urbanisme et régler au cas par cas les raccordements, la mairie et les maîtres d'œuvre ont organisé une réunion publique ce mardi 9 avril à la salle Marie-Louise. De nombreux habitants du hameau d'Avalon étaient présents et ont pu exprimer leurs souhaits sur le projet.

Merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée pendant toute cette période.

GESTION DE LA CIRCULATION DANS LE HAMEAU



Phase 1 : mai/juin 2019 — Phase 2 : juin/juillet — Phase 3 : juillet/août — Phase 4 : septembre.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence Eau et Assainissement ayant été transférée à la communauté de communes Le Grésivaudan les questions relatives aux conditions techniques et administratives des branchements des usagers doivent être adressées à : servicedeseaux@le-gresivaudan.fr - 23 rue Paul Hérault 38190 Villard-Bonnot - Tél. 04 76 99 70 00, du lundi au vendredi : 9 heures-12 heures, 14 heures-17 heures.

Le maître d'œuvre Profils Études sera également à votre écoute sur place pendant les réunions de chantier.

Par ailleurs, la liste de tous les intervenants sera fournie aux habitants concernés. ■

Vie sociale / Scolaire

Classe de mer à Pénestin



Laurent Orliaguet
élu responsable
Jeunesse
& Sports

Du dimanche 31 mars au mardi 9 avril, les élèves de CM1 et CM2 sont allés découvrir un coin de Bretagne. Ils ont posé leurs valises à Pénestin dans le Morbihan. Encadrés par le directeur d'école, Jean-Pierre Gauthier, et de deux parents d'élèves*, Gaëlle Chabert-Dumand et François Chabert, les enfants ont pu profiter d'un programme complet et très instructif: pratique de la voile, visites de villes et de paysages typiques, pêche à pied pour constituer un aquarium, visite d'un océarium et d'un port de pêche, dégustations de plats et de desserts bretons, et plein d'autres activités variées.

Et pour un souvenir « touristique » encore plus fidèle, la pluie a bien entendu rendu quelques visites...

Cette dizaine de jours fut aussi, pour ces élèves, une expérience enrichissante de vie en collectivité, loin de leurs parents. Merci à Jean-Pierre

Gauthier pour cette belle initiative, ainsi qu'à l'association Vive l'école qui participe financièrement, avec la commune, pour rendre possible ce séjour.

* *Merci aux deux parents supplémentaires présents pour l'encadrement des trajets aller et retour.* ■

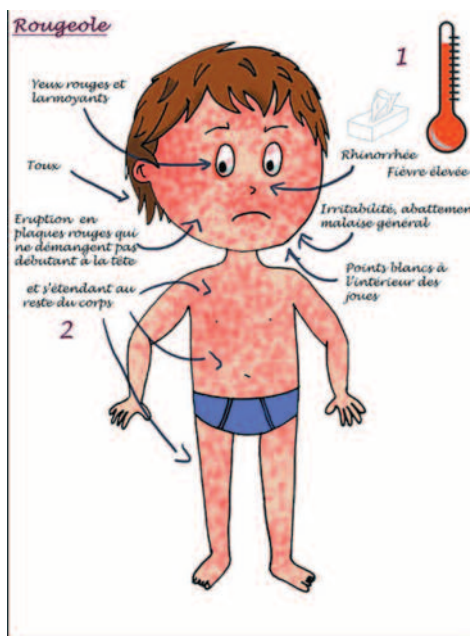


Épidémie de rougeole

Notre région est actuellement en alerte épidémie rougeole.

La vaccination est notre unique arme contre la circulation de ce virus contre lequel nous ne disposons d'aucun traitement. Certaines personnes particulièrement fragiles ne peuvent pas être vaccinées (patients immunodéprimés, nourrissons de moins de 1 an, femmes enceintes...) et ne sont donc protégées que grâce à la vaccination de l'entourage.

La rougeole est une maladie très contagieuse (une personne malade contamine quinze à vingt personnes en moyenne) pouvant survenir à tout âge, et potentiellement grave.



Quelques chiffres :

- depuis le 1^{er} janvier 2019, 405 cas de rougeole ont été déclarés en France, dont 127 (31 %) hospitalisés (8 en réanimation), 34 (8 %) compliqués de pneumopathies, 1 décès (encéphalite);
- 93 % des cas sont survenus chez des sujets non ou mal vaccinés.

Protégeons-nous et protégeons notre entourage: vérifiez votre statut vaccinal (deux doses pour toutes les personnes nées après 1980).

Pour plus d'informations : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/rougeole/comprendre-agir.asp>.

D^r Gaëlle Chabert ■



Animations

Les Fêtes de la Tour 2019 : dimanche 9 juin, de 9 heures à 18 heures

Pour ce 10^e anniversaire :

- Marie-Laure Caporale – Excalibur Dauphiné installe son campement médiéval au pied de la Tour d'Avalon ;
- 3^e adjointe - Animation – l'animation musicale, comédie et danse sera assurée par la Troupe des Goliards.
- Ils nous proposeront en commun un grand spectacle autour d'une Chanson de Geste.

Pour vous divertir en famille ou entre amis :

Visitez le campement médiéval !

Joignez-vous aux déambulations costumées et musicales !

Assistez au spectacle théâtral !

Et aux démonstrations de danses « Renaissance »

Initiez-vous au tir à l'arc.

Retrouvez les jeux médiévaux proposés à tous, petits et grands.

Visitez la Tour et son exposition !

Faites des emplettes au vide-greniers.

Profitez des jeux de plein air !

Buvettes et restauration

Alors, montez dans le petit train touristique gratuit et rendez-vous sur les deux sites d'animations : la Tour d'Avalon et l'accueil de loisirs inter-communal.



Journée proposée par la commune en partenariat avec les associations locales. ■

Les rendez-vous 2019 à bien noter sur vos agendas !

8 mai	Cérémonie commémorant la Victoire 1945
26 mai	Fête des Mères
9 juin	Fêtes de La Tour / vide-greniers / animations / exposition <i>(bulletin d'inscription joint)</i>
28 juin	Cinétoiles <i>Frère des Arbres</i> , <i>l'appel d'un chef Papou</i> Pique-nique partagé à partir de 20 heures
Du 13 juillet au 18 août w-e et jours fériés, de 15 heures à 18 heures	Exposition dans la tour de trois artistes du Grésivaudan : Dominique Venitucci, Murielle Campillo et Sandrine Rossi
5 août	Apéro-concert : <i>Picky Banshees</i>
14 et 15 septembre	Journées européennes du Patrimoine
21 septembre	Concours de boules
5 octobre	Belledonne et veillées « Saveur d'Asie » Atelier cuisine et spectacle exceptionnel : <i>Le sable en mouvement</i>
11 novembre	Cérémonie commémorant l'Armistice 1918
En novembre	Soirée culturelle Théâtre de Pro d'impro !
20 décembre	Fête de Noël à Saint-Maximin.

Tous ces rendez-vous feront l'objet d'un flash info détaillé. ■



Cinétoiles



Exposition estivale



Apéro-concert

Patrimoine / Environnement

Taille et élagage des arbres et des haies : attention aux nids !



Laurence Etienne
4^e adjointe -
Patrimoine

La population des oiseaux communs diminue toujours en Auvergne Rhône-Alpes :
- 20 % dans les milieux agricoles et - 16 % dans les villes et villages, et cela en seulement dix-sept ans (ces résultats sont issus d'un programme de sciences participatives faisant intervenir annuellement plusieurs centaines de bénévoles).

Alors respectons leur habitat ! Évitions toute opération d'élagage et de taille entre **fin mars et début juillet**. Durant cette période, beaucoup d'oiseaux arboricoles (mésanges, grimpeaux, sittelles...) sont en pleine période de reproduction (ponte et élevage des jeunes).

Une opération de taille engendrera :

- abandon du site à cause du dérangement durant la coupe des branches ;
- chute ou destruction du nid ;
- exposition des œufs et des oisillons aux intempéries (pluie, vent) et à la chaleur ;
- exposition des œufs et des oisillons aux prédateurs (chats, corvidés...).

Privilégions la taille en automne et en hiver. L'arbre est alors en repos végétatif, les écoulements de sève sont quasiment nuls, les spores de champignons inexistantes.

Laissons dans la mesure du possible nos haies et bosquets profiter pleinement du printemps et de l'été, fleurir, fructifier, sans les tailler inutilement !

Pour plus d'information voir le site de la LPO : <https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr>. ■



Nid de merle



Nid de mésange

Le marais d'Avalon va avoir sa signalétique !



En effet, financé par le département et en collaboration avec le conservatoire d'espaces naturels de l'Isère, un panneau Relais d'informations services (RIS) apportera bientôt de l'information aux visiteurs.

Nous y trouverons des explications sur les animaux et plantes « vedettes » de notre marais. Un règlement sera également affiché.

Une autre table de lecture du milieu est en cours de création et sera, elle, installée sur le chemin du belvédère. ■

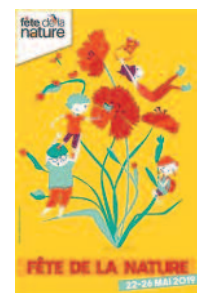
Rendez-vous pour la semaine de la fête de la nature du 22 au 26 mai

La fête de la nature est l'événement annuel dédié à la nature. Chaque année pendant cinq jours, des manifestations gratuites permettent à tous les publics de vivre une expérience de la nature à son contact.

Cette année nous avons la chance d'avoir une manifestation organisée par le conservatoire d'espaces naturels de l'Isère sur notre site du marais d'Avalon.

Le thème de cette année est la nature en mouvement.

Consultez le site www.fetedelanature.com. ■



Savoir vivre ensemble

Consommation d'eau potable et remplissage des piscines privées



Nous vous remercions de bien vouloir **prévenir la mairie (tél ou mél) avant le remplissage de votre piscine**. Il ne s'agit pas de demander une autorisation et encore moins d'effectuer une surveillance mais tout simplement de faciliter les contrôles réguliers effectués par le service Technique sur les fuites ou anomalies intempestives sur le réseau d'eau potable. ■

Brûlage des déchets végétaux



Les **FEUX** de particuliers concernant les déchets végétaux verts sont **INTERDITS** sur

l'ensemble des communes du Grésivaudan.

Un arrêté préfectoral du 28 avril 2017 réglemente également l'emploi du feu (y compris l'allumage, l'entretien et le transport, quels qu'en soient sa source ou son combustible [cigarette, flamme, barbecue, feux de loisir, etc.]) **à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, terrains à boiser.**

Horaires d'ouverture déchetterie à Pontcharra :

- matin (lundi, mercredi, vendredi, samedi) : de 8 heures à 12 heures ;
- après-midi (sauf dimanche et jours fériés) : de 14 heures à 18 heures (heure d'hiver) ; de 14 heures à 19 heures (heure d'été). ■

Nuisances sonores



Le bruit est le facteur n° 1 des conflits de voisinage et aussi de stress par perte de sommeil.

L'utilisation d'engins et appareils sonores (outillage de jardin, de bricolage, instruments de musique, etc.) ainsi que la nuisance générée par les animaux (en particulier les aboiements répétitifs) peut causer une gêne réelle et sérieuse pour vos voisins.

Parlez-en (courtoisement) entre vous !

Nous vous rappelons les horaires autorisés par la préfecture (en dehors desquels le silence doit être respecté) :

- semaine : 8 h30 à 12 heures et 14 heures à 19 h30 ;
- samedi : 9 heures à 12 heures et 15 heures à 18 heures ;
- dimanche et jours fériés : 10 heures à 12 heures. ■

Tribune libre

Nous sommes un peuple très attaché aux libertés individuelles et à l'égalité. Nous ne supportons pas les différences de traitement ni les privilèges, mais nous avons une fâcheuse tendance à considérer que ce sont les autres qui ne respectent pas les règles communes.

Les tags sur les bâtiments, les deux roues sur les trottoirs, les voitures garées sur les places handicapés dans les villes nous irritent.

Sommes-nous, à Saint-Maximin, si exemplaires ?

Respectons-nous : les limitations de vitesse ? les interdictions de brûler des végétaux ? les interdictions de stocker du bois près des cours d'eau ? l'obligation d'élaguer les arbres près des voies ? l'obligation d'entretenir les cours d'eau privés et ne rien jeter dedans ? l'obligation d'être en conformité pour le traitement des eaux usées ? l'obligation de faire des demandes de travaux avant de les réaliser ? les consignes de non-utilisation des pesticides, insecticides et désherbants ? le tri des déchets pour limiter l'incinération des ordures ménagères ? la limitation des nuisances sonores (chiens, machines, engins) ? les limitations de circulation dans les chemins forestiers ?

Et si c'était tout simplement cela le civisme ? Est-ce l'affaire des autres ou de chacun ? ■